



## Retenue de la CAF sur dette malgré le blocage par l'IEDOM

Par **tapourou**, le **04/08/2021** à **04:36**

Bonjour,

je suis en invalidité depuis novembre 2017 et j'ai un enfant mineur à charge que j'élève seul.

Suite à une fraude (Travail dissimulé) j'ai été condamné à rembourser une somme à la CAF par décision du TGI de Cayenne ce que j'ai commencé à faire pendant que je travaillais. A Partir du moment ou je suis tombé en longue maladie puis invalidité, j'ai demandé la réouverture de mes droits à la CAF et fait un dossier de surendettement à l'IEDOM (24 mois) renouvelé depuis mai 2021.

La CAF me retient des sommes tous les mois qui sont variable (de 49€ en juillet à 103.60€ce mois ci). Pour un total s'élevant maintenant à presque 3000€. **Bien que l'IEDOM ai suspendue la dette dans son moratoire initial et dans sa prolongation...**

Le montant initial est de **9703.29€**d'après la CAF; Alors que l'arrêté de mon compte à la Paierie départementale indique une somme restante au 10/02/2017 Après les remboursements déjà effectués de: **7319.22€**

Mon allocation logement est passée de 183.00€ à 180.00€ ce mois ci également, alors que mes revenus sont strictement les mêmes depuis 12 mois? (Invalidité + une petite rente A.T)

Ai-je la possibilité de faire suspendre ces remboursements, il reste encore **5614.83€**d'après la CAF. **Le secrétariat de l'IEDOM m'a certifié qu'ils était hors la loi à deux reprises**, mais je n'ai aucune idée de la démarche à suivre pour arrêter ca, et personne ne semble disposer à m'aider à part vous?

Bien Cordialement,

Fabien S.

Par **P.M.**, le **04/08/2021** à **08:15**

Bonjour,

Il faudrait savoir si votre plan de surendettement comprenait la condamnation de remboursement à la CAF...

D'autre part, dans ce cas, si la CAF en a connaissance...

Par **tapourou**, le **04/08/2021** à **12:55**

Je ne vous permet pas de me juger. Vous n'avez aucune idée des circonstances qui m'ont poussé à l'époque à devoir "jobber" pour pouvoir nourrir ma famille.